



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Lisbonne (Portugal), 27-30 avril 2010

ADAPTATION DES FORÊTS EUROPÉENNES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Résumé

Ce document présente les questions de politique liées à l'adaptation des forêts au changement climatique en Europe. Il fait le point sur l'état des connaissances quant aux effets du changement climatique et aux mesures d'adaptation dans les forêts européennes, sur l'état d'avancement des politiques d'adaptation en Europe et sur la coopération sur les plans régional et international en matière d'adaptation. Il comporte également une liste de questions, destinées à faciliter les débats.

INTRODUCTION

1. Parmi les effets potentiels du changement climatique en Europe, le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹ désigne comme les plus probables l'accroissement dans toute la région des phénomènes d'inondation soudaine et d'inondation des plaines côtières, la survenue plus fréquente – et pour des durées plus longues – de sécheresses et un risque accru d'incendies de forêt. La pluviométrie moyenne annuelle devrait augmenter dans le nord et baisser dans le sud. Le nord devrait connaître des hivers nettement plus chauds. En Europe centrale et méridionale, on prévoit une hausse des températures en été et, selon toute probabilité, un stress hydrique.

2. Dans son bilan mondial concernant l'adaptation des forêts et des populations au changement climatique², le Groupe international d'experts sur les forêts du Partenariat de

¹ GIEC. Changements climatiques 2007: rapport de synthèse.

² Seppälä, R., Buck, A., Katila, P. (sous la direction de). 2009. Adaptation of Forests and People to Climate Change – A Global Assessment Report. IUFRO, World Series, volume 22. Helsinki.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

collaboration sur les forêts (PCF) examine plusieurs cas de figure concernant l'avenir des forêts. Même dans le meilleur des cas, des effets néfastes sur les forêts tempérées d'Europe sont à prévoir, ainsi qu'une intensification et une augmentation de la fréquence des sécheresses dans le sud du continent et les régions méditerranéennes, qui accroîtront le risque d'incendies et la vulnérabilité des forêts aux maladies et aux ravageurs. La productivité des forêts semi-arides du sud de l'Europe va baisser et la composition des espèces sera sensiblement modifiée. Des prairies pourraient se substituer à certains systèmes forestiers. Les forêts tempérées et boréales du nord de l'Europe devraient devenir plus productives, mais en même temps être plus exposées aux incendies, aux maladies et aux infestations d'insectes.

3. La capacité d'adaptation des forêts est relativement importante dans les régions boréales et océaniques tempérées, mais elle pourrait être limitée par des facteurs socioéconomiques dans la région continentale tempérée et dans la région méditerranéenne, caractérisée par la présence de vastes zones forestières non exploitées ou exploitées de manière extensive³.

POLITIQUES ET INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ADAPTATION

4. Il faut redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des politiques et pratiques de gestion durable des forêts, à la fois pour réduire les facteurs de stress non climatique⁴ et pour diminuer la vulnérabilité des forêts face au changement climatique. Les actions hors secteur forestier (par exemple la réduction de la pollution) contribueront elles aussi à réduire la sensibilité des forêts au changement climatique^{3,5}. Le dialogue et la coopération intersectoriels sont donc des éléments essentiels pour parvenir à un effort concerté et à une action coordonnée en faveur de l'adaptation au changement climatique. Celle-ci va nécessiter l'ajustement des politiques et des pratiques en matière de gestion des forêts. Les gouvernements et les administrations vont devoir consacrer l'attention et les investissements requis pour évaluer les changements à apporter aux politiques, avec les parties prenantes et en élaborant une conception commune des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation efficaces. Il faut en outre lancer de nouveaux programmes de recherche, développer la formation et renforcer les capacités, ce qui suppose des investissements financiers supplémentaires dans le secteur.

5. Plusieurs pays européens ont élaboré des stratégies d'adaptation au changement climatique. Une étude de fond réalisée en 2008 pour le Plan d'action en faveur des forêts de l'Union européenne³ a montré que 17 des 27 pays de l'Union avaient mis au point une stratégie d'adaptation au niveau national s'attachant entre autres aux questions forestières. L'examen des politiques en cours et prévues a mis en évidence des motifs similaires sous-tendant le besoin d'adaptation: réduire au minimum les effets des perturbations, assurer la production de bois et permettre les services écosystémiques, pour l'essentiel. Le Livre vert sur l'adaptation au changement climatique en Europe élaboré en 2007 par la Commission des Communautés européennes⁶ indique qu'il sera probablement nécessaire de modifier les politiques européennes pour répondre aux besoins d'adaptation. Il y est demandé que des mesures d'adaptation au changement climatique soient incluses dans les lois, les politiques et les programmes de financement actuels et à venir. Le Livre vert rendu public par la Commission en 2010 et portant sur la préparation des forêts au changement climatique a lancé le débat, en vue d'informer et de

3 Lindner *et. al.* 2008. Impacts of Climate Change on European Forests and Options for Adaptation. European Forest Institute, Joensuu (Finlande).

4 Facteurs de dégradation des forêts qui ne sont pas liés au changement climatique, par exemple la surexploitation, les mauvaises pratiques d'exploitation, le surpâturage, les incendies, etc.

5 Swedish University of Agricultural Sciences, Food and Agriculture Organization, International Union of Forest Research Organizations. 2008. Proceedings of the International Conference on Adaptation of Forests and Forest Management to Changing Climate with Emphasis on Forest Health: A review of science, policies and practices. SLU, Umea (Suède).

6 Commission des Communautés européennes. 2007. *Livre vert – Adaptation au changement climatique en Europe : les possibilités d'action de l'Union européenne*. COM/2007/0354 final. CCE, Bruxelles.

guider la Commission sur les éventuelles actions supplémentaires à mener pour élaborer des politiques forestières en matière de changement climatique. Il s'agit aussi d'alimenter le débat sur une éventuelle révision de la stratégie forestière de l'Union⁷.

6. L'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) a examiné en 2009 les mesures d'adaptation prises par sept pays européens (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Russie et Suède), ainsi que par les États-Unis et le Canada⁸. L'étude est parvenue aux mêmes conclusions que le Livre vert de la CCE, à savoir que la plupart des pays sont dans les premières étapes du processus d'adaptation et dirigent particulièrement leurs efforts sur les activités liées à la recherche et sur l'élaboration de programmes destinés à compléter l'intervention des organisations. Elle a également constaté que, malgré la possibilité de recourir à des instruments économiques pour favoriser la mise en place de mesures en vue de l'adaptation, notamment par le secteur privé, les stratégies ne mettaient généralement pas l'accent sur ce type d'initiative.

7. Dans l'étude menée en 2009 par l'IUFRO, il est relevé que les réponses au changement climatique sont majoritairement de nature réactive, plutôt que fondées sur des stratégies ou des programmes d'action. Bien que la gestion s'appuyant sur la réaction soit parfois la seule option possible, une adaptation minutieusement planifiée est généralement préférable, a conclu la Conférence internationale sur l'adaptation des forêts au changement climatique qui s'est tenue en 2008 à Umea (Suède)⁵. Toutefois, les choix de politique et de gestion s'inscrivant dans la durée sont d'autant plus ardues qu'il est difficile d'établir des prévisions à long terme quant aux effets du changement climatique, d'où l'importance des arrangements institutionnels qui permettent une prise de décision et une action efficaces au niveau local. Cela souligne en outre la nécessité de s'appuyer sur les connaissances et les données d'expérience existant localement, car il y a tout lieu de croire que de nombreux responsables de la gestion des forêts mettent en place des mécanismes d'adaptation avant même que de nouvelles orientations soient officiellement décidées⁹.

8. Parmi les mesures de gestion forestière que les États pourraient prendre afin de faciliter l'adaptation au changement climatique, il s'agit de favoriser les variétés et les espèces forestières adaptées ou susceptibles de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques; mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière qui réduisent la vulnérabilité à la fois au changement climatique graduel et aux phénomènes extrêmes tels que les tempêtes et les incendies; renforcer les aménagements de protection contre les incendies; mettre en œuvre des mesures de conservation *in situ* et *ex situ* et aménager des espaces et des couloirs pour faciliter la migration des espèces. Le changement climatique va par ailleurs entraîner, directement ou indirectement, des variations de l'offre et de la demande de bois, auxquelles devront s'adapter les industries forestières. Avec le changement climatique, selon le Livre vert de la CCE⁶, le rôle joué par les forêts dans la fourniture de services environnementaux (c'est-à-dire la protection des cours d'eau, la gestion des crues, le maintien et la restauration de paysages multifonctionnels et la conservation de la biodiversité) va prendre une importance accrue et nécessiter des réorientations des politiques et des modes de gestion.

⁷ Commission des Communautés européennes, 2010. Livre vert concernant la protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne : préparer les forêts au changement climatique.

⁸ Eastaugh, Chris *et al.* 2009. Forest Agencies' Early Adaptations to Climate Change, IUFRO Occasional paper 23. International Union of Forest Research Organisations, Vienne.

⁹ Keskitalo, E.C.H. 2008. Vulnerability and adaptive capacity in forestry in northern Europe: a Swedish case study. Climatic Change 87.

9. Il est essentiel, dans le monde entier, d'appuyer et d'explorer les synergies entre les actions d'adaptation au changement climatique et les actions d'atténuation de ses effets. Cette nécessité est particulièrement manifeste dans les domaines de la foresterie et de la gestion des terres, le renforcement de la résilience des forêts et des arbres face au changement climatique étant de nature à contribuer au maintien de leurs capacités d'atténuation. Les mesures pour l'adaptation des forêts peuvent également contribuer à réduire les effets du changement climatique sur les populations vulnérables, et éviter que celles-ci, pour obtenir terres et produits, n'exercent une pression croissante sur les forêts et affaiblissent ainsi leur potentiel d'atténuation. Les mesures d'atténuation qui renforcent l'utilisation durable des forêts peuvent également accroître la capacité d'adaptation.

COOPÉRATION ET MISE EN COMMUN DES CONNAISSANCES AU NIVEAU RÉGIONAL

10. Au sein des pays européens, la mise en commun des connaissances, la communication et la coopération concernant les initiatives en matière d'adaptation au changement climatique sont bien établies dans un certain nombre de domaines. Citons par exemple le projet Fire Paradox, un programme de recherche européen de grande ampleur sur les incendies de forêt; le Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN) et le réseau Évolution des arbres comme vecteurs de la biodiversité terrestre (EVOLTREE), qui associent travail sur les ressources génétiques et action en matière d'adaptation et le travail de modernisation du régime phytosanitaire communautaire, qui permettra de mieux aborder les questions liées aux maladies et aux ravageurs dans le contexte du changement climatique. Les réseaux et les programmes existants doivent être utilisés et étendus en vue de soutenir l'adaptation. Il est également nécessaire de maintenir et de renforcer la surveillance de la santé des forêts, un facteur absolument essentiel pour une détection rapide des infestations, des nouveaux ravageurs et maladies, et de l'apparition d'espèces envahissantes.

11. Les mécanismes favorisant la mise en commun des connaissances, la communication et la coopération entre pays européens en ce qui concerne les politiques d'adaptation au changement climatique pourraient être encore renforcés. Il y a des enseignements à tirer des différentes approches nationales dans ce domaine. L'information et les stratégies en matière d'adaptation existant dans la région pourraient en outre être intégrées dans les systèmes d'appui à la prise de décision, afin d'aider les forestiers à identifier les paramètres responsables de la vulnérabilité accrue des forêts à certains agents nuisibles et, ainsi, à mieux cerner les possibilités et les limites de la prévention des dégâts.

LE RÔLE DE L'EUROPE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

12. En tant que parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les États européens se sont engagés à fournir aux pays en développement un soutien technique et financier pour favoriser les initiatives en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. L'appui en vue de l'adaptation interviendra notamment dans les domaines suivants: 1) prise en compte de la question du changement climatique dans les programmes forestiers nationaux, notamment grâce à la participation des parties prenantes; 2) renforcement des capacités en vue de l'élaboration, de la planification et de la mise en œuvre sur le terrain de politiques d'adaptation; 3) suivi et évaluation des progrès réalisés et des effets des mesures d'adaptation.

13. Les parties à la CCNUCC reconnaissent que les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, auront besoin d'une assistance financière nouvelle et supplémentaire et d'un soutien accru de la part des pays industrialisés, en matière de technologies et de renforcement des capacités, pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Cette position, clairement énoncée dans le Plan d'action de Bali, a été encore

renforcée lors des négociations de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP15), tenue à Copenhague en décembre 2009. L'Accord de Copenhague reconnaît « les impacts critiques des changements climatiques et les impacts potentiels des mesures de riposte sur les pays particulièrement vulnérables à ses effets négatifs », et souligne « la nécessité d'établir un programme d'adaptation global incluant l'appui international ». Il indique plus loin que « l'engagement collectif des pays développés est de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, y compris la foresterie et des investissements par le truchement d'institutions internationales, approchant 30 milliards d'USD pour la période 2010-2012, avec une répartition équilibrée entre l'adaptation et l'atténuation », et que « les pays développés s'engagent à mobiliser conjointement, à titre d'objectif 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement ». La question du soutien international aux pays en développement est en outre traitée au sein du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention, qui va poursuivre le travail entamé pour décrire en détail le soutien en matière d'adaptation aux changements climatiques.

14. Les pays européens vont devoir examiner leurs programmes d'aide au développement et, selon toute probabilité, modifier les montants des financements, voire les structures d'acheminement de l'aide vers les pays en développement. Par ailleurs, ils vont sans doute devoir procéder aux ajustements nécessaires pour répondre à l'évolution rapide de la situation en matière de financement des actions d'adaptation, notamment dans le cadre de la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale, de la CCNUCC et du Fonds climatique vert de Copenhague, proposé dans l'accord établi en décembre 2009 lors de la 15^e session de la Conférence des parties.

CONCLUSIONS

15. Il faut élaborer des stratégies d'adaptation aux niveaux régional et national, et redéfinir les stratégies en place, de manière à prendre en compte les modifications provoquées, à moyen ou long terme, par le changement climatique. Ces stratégies doivent englober des synergies entre adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets et entre une approche institutionnelle souple et un appui financier en faveur de l'adaptation.

16. Les institutions forestières doivent être pleinement associées aux débats et à la coopération aux niveaux national et international concernant les forêts et l'adaptation au changement climatique, afin que les considérations en la matière soient totalement intégrées au processus de définition des politiques dans le secteur forestier.

17. Les incertitudes entourant les prévisions relatives aux changements climatiques en Europe restreignent la possibilité d'anticiper par des mesures judicieuses d'adaptation du secteur forestier. Ce constat met en lumière la nécessité d'adopter des mesures de gestion forestière à fort potentiel de réduction des effets du changement climatique.

18. En tant que parties à la CCNUCC, les membres de la CEF se sont engagés à aider les pays en développement à relever les défis des changements climatiques.

POINTS À DÉBATTRE

- Dans l'optique de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et d'actions de terrain en matière de forêts et d'adaptation au changement climatique, quels sont les besoins des pays concernant la surveillance des forêts et la recherche sur les effets des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ? Quel rôle la coopération régionale doit-elle jouer pour répondre à ces besoins ?

- De quelle manière la coopération régionale peut-elle contribuer à la mise en commun des données d'expérience concernant l'adaptation sur le terrain et l'ajustement des politiques, des législations et des institutions forestières, afin d'élaborer des mesures plus efficaces pour faire face aux effets du changement climatique? Quel rôle la CEF et les autres mécanismes régionaux peuvent-ils jouer? Il pourrait s'agir notamment de rassembler des informations et de partager des données d'expérience concernant les initiatives mises en place actuellement par les pays européens dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, sur le plan politique et sur le plan de la gestion des forêts; il pourrait s'agir aussi d'élaborer des orientations en matière de forêts et d'adaptation au changement climatique, à destination des pays de la région paneuropéenne.
- Quelles mesures les pays européens peuvent-ils prendre pour faire en sorte que l'aide financière et technique au développement soit bien coordonnée et affectée de manière appropriée, et que la capacité d'absorption des pays en développement soit prise en considération ?